

## **Eneco Soleil & Vent Flex**



Carte tarifaire mai 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

## Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)
70,00

CONSOMMATION (€cent / kWh)					
Compteur simple	Compte	Compteur excl. nuit			
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES			
23,01	23,07	22,95	22,95		
0,1 X BELPEX-RLP + 2,013	0,1 X BELPEX-RLP + 2,081	0,1 X BELPEX-RLP + 1,958	0,1 X BELPEX-RLP + 1,958		

Tarif trimestriel Formule tarifaire

### Coûts externes et taxes sur l'énergie

#### TARIES NETS ÉLECTRICITÉ :

#### Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent/kWh)			Frais de transport	Coût de distribution fixe (€ / an) Activité de mesure		Tarif prosumer (1)	
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	Relevé annuel	Relevé quart-horaire	(€ / kVA / an)
AIEG	5,93	6,23	4,77	4,18	2,55	21,99	-	55,59
AIESH	9,79	10,08	6,51	5,58	2,55	14,94	-	71,49
FLUVIUS (GASELWEST)	11,31	11,31	8,41	6,14	1,26	11,53	12,51	80,17
FLUVIUS ANTWERPEN	7,42	7,42	5,44	4,11	1,08	11,53	12,51	54,21
FLUVIUS (IMEWO)	8,89	8,89	6,48	4,94	1,19	11,53	12,51	64,15
FLUVIUS LIMBURG	6,28	6,28	4,74	3,61	0,94	11,53	12,51	46,27
FLUVIUS WEST	6,83	6,83	4,98	3,87	0,97	11,53	12,51	49,66
FLUVIUS (INTERGEM)	7,96	7,96	5,81	4,45	1,13	11,53	12,51	57,85
FLUVIUS (IVEKA)	10,28	10,28	7,89	5,48	1,19	11,53	12,51	73,53
FLUVIUS (IVERLEK)	9,08	9,08	6,66	5,02	1,10	11,53	12,51	64,79
ORES (Brabant Wallon)	8,05	8,56	4,79	3,87	2,55	12,95	-	65,71
ORES (Est)	10,81	11,55	6,54	5,25	2,55	12,95	-	82,04
ORES (Hainaut électricité)	8,96	9,45	5,87	4,95	2,55	12,95	-	71,04
ORES (Luxembourg)	9,56	10,18	5,71	4,55	2,55	12,95	-	74,90
ORES (Mouscron)	8,26	8,77	5,06	4,10	2,55	12,95	-	66,37
ORES (Namur)	9,36	9,94	5,68	4,63	2,55	12,95	-	73,14
ORES (Verviers)	10,91	11,56	6,91	5,72	2,55	12,95	-	81,88
FLUVIUS (PBE)	7,58	7,58	5,42	4,63	2,55	11,53	12,51	55,36
REGIE DE WAVRE	9,81	10,35	8,18	8,18	2,55	17,54	-	76,11
SIBELGA(*)	7,41	7,41	5,42	5,42	1,13	10,25	-	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	9,67	9,67	7,20	5,38	1,27	11,53	12,51	69,88
TECTEO - RESA	8,28	9,25	5,00	4,33	2,55	23,12	-	63,53

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un parc de production belge. Eneco Soleil & Vent Filex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Belpex-RLP. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. Le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dermière valeur connue de l'index Belpex-RLP (1er trimestre 2022 : 209,9232 € / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution ênergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris d'dessus sont les derniers montants consus. Votre consommation sera toujours calculés sur base des tarifs valables à ce moment-la et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit à daspeter ces soit en consommation des modifications au ces éléments, pour lesquelles tous clients pour petites consommations professionnelles en consommation annuelle d'électricité prérieure ou égale 100 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kWA. Pour tous le deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels et dienne est deux en propret es au cardie de deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée sur chaque facture

- (\*) taux hors terme de capacité : KVA <=13KVA 26,71 €/an; KVA > 13KVA 53,41 €/an.

  (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.) (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022205 pour la Belgique. / Valable du 1er mai 2022 au 31 mai 2022 inclus. /  $BB\_032\_02205\_FR\_ENECO\_POWER\_FLEX$ 

#### IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (C / an)					
<= 1,44 kVA	0,00				
> 1,44 kVA et <= 6 kVA	10,44				
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	16,68				
> 9 kVA et <= 13 kVA	20,88				
> 13 kVA et <= 18 kVA	31,32				
> 18 kVA et <= 36 kVA	41,76				
> 36 kVA et <= 56 kVA	83,40				
> 56 kVA et <= 100 kVA	135,60				
Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (Ccent / kWh)	0,075				

Contribution Fonds Energie (Flandre) <sup>(2)</sup> (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (non domicilié)	8,49	161,98
Tarif consommateur protégé	0,00	-

Accise fédérale (€cent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,4210	0,1926
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,2090	0,1926
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,1390	0,1926
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	2,40	
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	2,82	
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,34	



# **Eneco Soleil & Vent Flex**



Carte tarifaire mai 2022 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **petites consommations professionnelles** en Belgique.

Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

## Indemnité supplémentaire pour l'injection

## PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

REDEVANCE		INJECTION (€cent / kWh)				
<b>FIXE</b> (€ / an)	+	Compteur simple	Compteur double			
(0,7 0,1)			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
		PRÉLÈVEMENT				
		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Tarif trimestriel
Voir prélèvement		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Formule tarifaire
voii preievement		INJECTION				
		25,79	25,79	25,79	>	Tarif mensuel
		0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	>	Formule tarifaire

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco. be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire ; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (March: C265,7136/MWh). Eneco peut modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients assorties à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que les index concernés changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 100 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection" : L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation" : Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez ? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région

Carte tarifaire version 022205 pour la Belgique. / Valable du 1er mai 2022 au 31 mai 2022 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu. / BB\_032\_022205\_FR\_ENECO\_POWER\_FLEX